



REVUE DE PRESSE

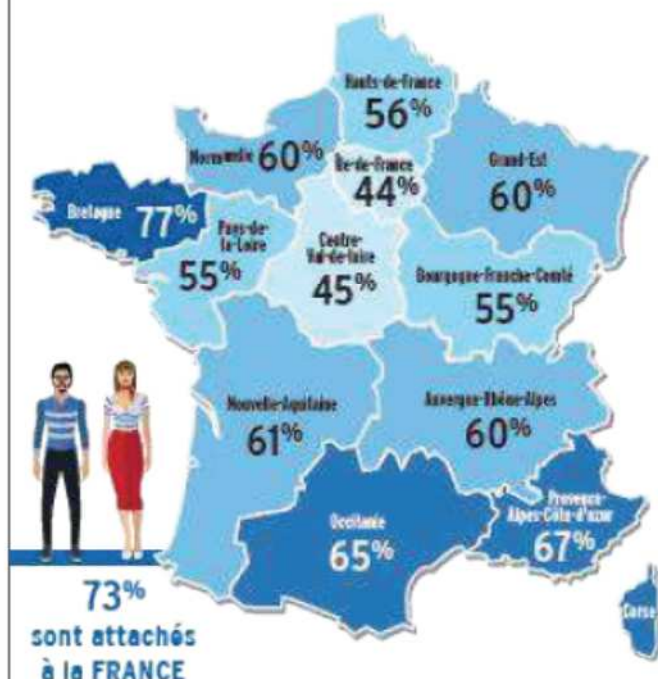
Vendredi 22 février 2019



Les Français les plus et les moins attachés à leur région

En moyenne : **58%** sont attachés à leur **RÉGION**

Zoom sur les **NÉO-AQUITAINS**



60% affirment qu'ils **NE DÉMÉNAGERAIENT PAS** dans une autre région s'ils en avaient la possibilité
+ 8% par rapport à la moyenne France

47% souhaiteraient que leurs **ENFANTS GRANDISSENT** LÀ OÙ ILS VIVENT
+ 6% par rapport à la moyenne France

74% se sentent **EN SÉCURITÉ** LÀ OÙ ILS VIVENT
+ 7% par rapport à la moyenne France

72% sont **PESSIMISTES POUR L'AVENIR** DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE
+ 2% par rapport à la moyenne France

Les 3 principaux DÉFAUTS de la région

Défaut	Pourcentage	Écart par rapport à la moyenne France
SES TRANSPORTS	57%	+ 13%
SES COMMERCEs	39%	+ 7%
SON ÉCONOMIE	39%	+ 6%

Enquête "Baromètre des Territoires 2019" réalisée par Elabe et l'Institut Montaigne, du 14 décembre 2018 au 8 janvier 2019, sur un échantillon de 10.010 personnes, divisé en 12 sous-échantillons régionaux de 800 individus (1.200 en Île-de-France), représentatifs de la population résidente de chaque région administrative métropolitaine âgée de 18 ans et plus. Les régions Corse et Provence-Alpes-Côte d'Azur ont été regroupées.

INFOGRAPHIE CL

■ C'est le divorce par consentement mutuel entre un employeur et un salarié en CDI ■ Créées en 2008, les ruptures conventionnelles cartonnent ■ En Charente, elles ont augmenté de 10 % en 2018.



Brice Labarde est patron d'un restaurant à Saint-Yrieix. Il a déjà engagé des ruptures conventionnelles mais en a aussi refusé.

Photo CL

Ruptures conventionnelles: elles explosent en Charente

Frédéric BERG
fberg@charentelibre.fr

1 878 ruptures conventionnelles homologuées par la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Drecte) en Charente l'année dernière. Une progression de près de 10 % (9,63 %) en un an. Une hausse trois fois plus importante que celle observée au niveau national (+ 3,9 %). Ce dispositif permettant la séparation d'un commun accord entre un employeur et un salarié en CDI, lui ouvrant droit aux allocations chômage, fait un carton en Charente et progresse chaque année depuis sa création en 2008 (lire encadré). C'est une sorte de divorce amiable. Sauf que personne n'est dupe. Il intervient dans deux cas: quand

un employeur ne veut pas conserver un salarié en évitant un licenciement, et possiblement un recours devant les prud'hommes, ou quand un salarié veut quitter son emploi avec un filet de sécurité. C'est donc l'objet d'une négociation qui annule quasiment tout recours par la suite (lire ci-dessous).

Des avantages et des inconvénients

Quel que soit l'angle de vue, le dispositif a des avantages et des inconvénients. Si de nombreux employeurs ou salariés concernés reconnaissent que ça permet de mettre fin à la relation de travail dans un climat «apaisé», il y a aussi des blocages.

Brice Labarde est patron de L'Alchimiste, un restaurant à Saint-Yrieix. «Quand la demande émane d'un salarié avec qui tout s'est bien

„
Quand c'est une manœuvre pour ne pas démissionner, je refuse.

passé, je n'ai pas de raisons de m'y opposer, même si je désapprouve son départ. En revanche, quand c'est une manœuvre pour ne pas démissionner, je refuse. Il faut avoir le courage de son choix. J'ai eu le cas avec une salariée qui me l'a demandé. J'ai refusé. Elle a alors accumulé les arrêts maladie puis a été déclarée inapte... avant de trouver un emploi équivalent peu après.» Montant minimal pour le dédommagement, assurance chômage...

ce sont les arguments pour un changement en douceur. Frédéric, Angoumoisien de 45 ans, a quitté un emploi à Orléans pour se rapprocher de sa ville. «J'ai choisi cette voie pour la sécurité. On s'est mis d'accord avec mon ancien employeur. Tout a été très simple et réalisé en un mois. Le filet de sécurité n'a pas été utile, j'ai retrouvé très vite en intérim.»

Il y a aussi des dérives. Comme ce fut le cas pour Marie, 32 ans. Elle a accepté une rupture conventionnelle pour quitter un emploi de coiffeuse qu'elle occupait depuis douze ans. «J'ai été convoquée par mon employeur. Il m'a dit que j'allais recevoir un avertissement pour mon comportement. Selon lui, je ne souriais pas assez. Il m'a fait craindre d'autres avertissements donc un licenciement à terme. Il m'a aussi dit que je pouvais partir par une rupture conventionnelle.

Le chômage après une démission

Quand un salarié donne sa démission, il n'a pas droit aux allocations chômage, sauf dans certains cas particuliers comme un rapprochement de conjoint. Depuis le 1^{er} janvier 2019, c'est également le cas si vous avez un projet de reconversion professionnelle nécessitant une formation ou un projet de création d'entreprise. Le problème, c'est que si la loi a été adoptée en août 2018, les décrets d'application ne sont pas publiés. Ils dépendent en effet des négociations sur l'assurance chômage, qui coïncident actuellement. Pas de mise en place avant juillet prochain, au plus tôt. Pour être indemnisé, il faudra au moins avoir cinq ans d'activité dans une entreprise et un projet professionnel sérieux, validé par une commission.

Le chiffre **437 700**

ruptures conventionnelles individuelles ont été homologuées en France en 2018, soit une hausse de 3,9 % qui fait suite à une hausse de 8 % en 2017. En fait, la hausse est continue depuis la création du dispositif en 2008 (Source ministère du Travail).

Je n'ai pas eu le choix. J'aurais pu continuer et contester les avertissements, mais ce sont des procédures coûteuses, longues. Et le milieu de la coiffure est tout petit...»

Élodie, jeune vendeuse de 24 ans, a, elle, essuyé un refus catégorique quand elle a voulu quitter son emploi de vendeuse dans le Limousin pour se rapprocher de la Charente. «Mon ancien patron m'a dit que ce n'était pas possible dans son entreprise, ce qui n'était pas vrai. Il m'a conseillé un abandon de poste, ce que j'ai fait. Je n'ai pas reçu d'indemnités et j'ai perdu mes heures sup. Heureusement, j'ai retrouvé du travail en un mois.»

Si les ruptures conventionnelles semblent répondre à un vrai besoin, malgré leurs défauts, elles coûtent cher. Des députés de la majorité qui dénoncent ce coût et qui estiment que la procédure est dévoyée veut la supprimer.

Damien Tuyéras

“ Une marge de négociation



possibles. «Il peut y avoir des pressions de la part de l'employeur qui veut éviter de passer par un licenciement plus coûteux.»

Il est avocat droit du travail, défend et conseille essentiellement des salariés. Devant le conseil de prud'hommes mais aussi lors d'un licenciement ou d'une rupture conventionnelle. M^e Damien Tuyéras juge la procédure créée en 2008 «globalement positive», mais il pointe des dérives

Il explique aussi que la rupture conventionnelle ne se fait jamais d'un commun accord. «Soit le salarié veut partir soit l'employeur veut licencier.» C'est donc souvent une négociation qui s'engage. «Si c'est un salarié qui veut partir, il faut qu'il se fasse conseiller sur les conséquences, comment l'engager. Si c'est la volonté de l'employeur, il faut absolument se faire conseiller par un avocat ou un syndicat parce qu'il y a forcément une marge de négociation.» L'avocat a accompagné un «cas plutôt rare» mais qui montre les enjeux: «Une cadre avec quinze ans d'ancienneté qui gagnait environ 4 000 € brut a été approchée par son employeur pour une rupture conventionnelle. Il lui proposait 50 000 €, soit beaucoup moins que ce qui lui aurait coûté un licenciement. Après négociation elle a obtenu 95 000 €.»

Gwladys Audubert-Lalande

“ Pas de recours possible



proportionnelle à l'augmentation du nombre de ruptures conventionnelles. «Il y a forcément eu un effet.» Mais plus

Gwladys Audubert-Lalande est l'actuelle présidente du conseil de prud'hommes. Éducatrice spécialisée, elle est syndiquée à la CGT. Elle estime que la baisse des saisines de la juridiction observée ces dernières années (19 % en moins entre 2018 et 2017) est inversement

grave pour elle, c'est la procédure, que la CGT avait combattue lors de sa création, «cache des licenciements abusifs, camoufle des conflits et surtout elle empêche quasiment tout recours une fois la rupture conventionnelle homologuée». «Devant le conseil de prud'hommes, il est extrêmement compliqué de la remettre en cause. En gros, ça met fin à tout litige.» Samantha Dumousseau, secrétaire générale de la CGT en Charente, ajoute que «beaucoup de salariés acceptent par dépit mais aussi par manque de connaissance du droit». «Ils se font avoir, y compris sur le montant des indemnités, le paiement des congés payés. C'est devenu un levier que certains employeurs activent un peu facilement, notamment ceux qui considèrent que les employés n'ont que des devoirs et pas de droits.»

La ministre des Transports enterre la gare bis d'Asnières-sur-Nouère

«**C**ompte tenu du succès de la LGV SEA d'une part et de la priorité du gouvernement à donner à la remise à niveau du réseau existant et aux transports du quotidien, il est clair qu'un tel équipement de gare nouvelle en Charente ne peut constituer une priorité pour l'État.» C'est la réponse d'Élisabeth Borne, ministre des Transports, à une question que lui avait posée la sénatrice Nicole Bonnefoy. C'est la confirmation que la gare bis d'Asnières-sur-Nouère, pour laquelle le Département a acquis des terrains autour de l'emprise de la LGV, a, pour le moment du moins, du plomb dans l'aile. «La définition du projet de la ligne à grande vitesse Sud Europe Atlantique (LGV SEA) a été constamment concertée et établie avec l'ensemble des parties prenantes, y compris le conseil départemental de la Charente, rappelle encore la ministre. Les décisions prises sur le projet ont en particulier acté l'absence de gare nouvelle et la desserte de la ville d'Angoulême par sa gare historique.» La question est aussi politique que sensible en Charente. «Cette réponse est importante et pose la question de savoir si Monsieur Bonneau et sa majorité sont prêts à assumer seuls le coût d'une telle infrastructure pour laquelle des crédits du Département ont déjà été engagés», tacle Nicole Bonnefoy. «Il n'est pas question de pénaliser Angoulême, tempère François Bonneau, le président du conseil départemental, qui, hier midi, déjeunait à l'Élysée. Autour de la table, il y avait Élisabeth Borne. Ils ont convenu d'un rendez-vous. «Ce que l'on souhaite, c'est qu'il y ait un jour une offre complémentaire. Michel Boutant, à son époque, défendait aussi cette ligne-là, re-tacle le chef



Photo AFP

de la majorité. Ce qu'il faut privilégier, c'est la liaison avec Bordeaux. Mais les sillons sont loin d'être occupés sur cette ligne. Il y a sûrement un potentiel à venir. L'ouverture à la concurrence se dessine. Être figé dans un paysage qui bouge, ce n'est jamais bon.» Dans la même question, Nicole Bonnefoy avait aussi évoqué le devenir de la ligne Angoulême-Limoges. «Compte tenu de l'ampleur des besoins, le préfet de Nouvelle-Aquitaine a récemment réuni les collectivités territoriales concernées afin d'évoquer les options envisageables en vue de définir, à court terme, une stratégie d'action à même de répondre aux préoccupations des usagers.» Ce qui ressemble un peu quand même à un enterrement de première classe.

Qualité de l'air: Atmo dévoile le bilan charentais



Les relevés d'Atmo révèlent qu'entre 2009 et 2018, l'évolution de la qualité de l'air a été plutôt positive en Charente.

Photo archives CL

Une évolution positive... mais à surveiller. C'est la conclusion du bilan partiel sur la qualité de l'air en Charente, dévoilé cette semaine par Atmo Nouvelle-Aquitaine. L'organisme en charge de la surveillance de la pollution atmosphérique note que pour l'an passé, seul l'ozone a dépassé dans l'air du département les seuils réglementaires. La pollution à l'ozone résulte «de la transformation du dioxyde d'azote et des composés organiques volatils sous l'effet des rayonnements ultraviolets», précise Atmo dont l'étude porte sur cinq polluants.

Pour les quatre autres, dioxyde d'azote (issu du trafic routier), particules en suspension et fines (issues du chauffage au bois, du trafic routier et de l'industrie) et dioxyde de soufre (issu de l'activité industrielle), les seuils ont été respectés. À noter

que le dioxyde d'azote reste très proche de la limite à ne pas dépasser. «En Charente, l'évolution des moyennes annuelles de pollution est plutôt positive», relève encore l'organisme: -21 % pour la pollution à l'ozone entre 2009 et 2018, -32 % pour les particules en suspension. Mais +4 % pour l'ozone.

À Cognac, l'indice de qualité de l'air a une moyenne de 84,1 % de jours très bons à bons, contre 82,2 % à Angoulême. Dans les deux agglomérations charentaises, seuls 0,3 % des jours de 2018 ont connu un air mauvais à très mauvais. Pour 2018, sur la Nouvelle-Aquitaine, l'indice de qualité a eu une moyenne plutôt très bonne à bonne sur l'année 2018 plus de 8 jours sur 10. Dans la région, la pollution atmosphérique est la cause de 3 500 décès par an, selon Santé publique France.

La rencontre François Bonneau à l'Élysée

Les présidents chez le Président. François Bonneau, président du conseil départemental de Charente, était invité hier à l'Élysée comme tous ses collègues patrons de Département. Emmanuel Macron les a reçus pour «un temps de discussion libre». «Nous avons eu une présentation de la contractualisation du plan de pauvreté qui doit être signé avant la fin juin avec l'État et qui vise à mieux accompagner les personnes au RSA et les jeunes majeurs. On a abordé différents sujets: mineurs non accompagnés, fiscalité, dépenses sociales, désertification médicale, 80 km/h... Face au mouvement des gilets jaunes, le Premier ministre amorce un dialogue avec les élus des territoires, hélas oubliés trop souvent. Nous attendons les résultats», retient François Bonneau.



François Bonneau, ici avec Jacqueline Gourault, ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales. Repro CL

Une dose de bien-être pour les jeunes en difficulté

■ Redonner le moral à des jeunes en difficulté d'insertion, c'est l'objet d'«Un mois pour moi» qui se déroule à Cognac ■ Une action santé de la mission locale autour d'ateliers à thèmes collectifs.

Gilles BILLEY
g.billey@charenteinfo.fr

Verrines de guacamole et de carotte lait de coco coriandre, suivies d'un carpaccio de radis noir pour la mise en bouche. Une pizza chèvre-miel assortie d'une brochette de porc avec petits légumes pour le plat principal. Et pour rester en apéritif, un fondant chocolat. «Le tout fait maison», souligne la nutritionniste Chantal Démortier. «Et tous ensemble», ajoute Isabelle Bonnefond, conseillère en insertion professionnelle à la mission locale de Cognac. Ensemble avec ce petit groupe de jeunes du Cognac de 18 à 23 ans, qui se sont ainsi mis aux fourneaux hier, au centre d'animation, lors d'un atelier nutrition inscrit au menu de la dernière session de l'opération départementale «Un mois pour moi», à laquelle ils participent jusqu'à la fin du mois. Organisée par la mission locale Arc Charente (1), elle consiste à proposer aux jeunes confrontés à des difficultés d'insertion professionnelle mais aussi sociale, de «se poser un peu, de souffler et de se rencontrer durant un mois à raison de deux à trois ateliers collectifs par semaine menés par des professionnels», explique Isabelle Bonnefond.



Atelier cuisine... et bonne humeur pour ces jeunes, hier au centre d'animation qui a ouvert ses locaux à l'opération. Photo G. B.

Des ateliers, six, autour de la nutrition hier, le sport aujourd'hui, mais aussi la gestion du stress, le sommeil, l'image de soi et l'expression corporelle, les thèmes retenus pour cette opération dont le fil rouge est la santé au sens large, mais exclue de ses volets soins et pathologies.

Retrouver du bien-être

«On parle de santé physique et psychologique uniquement. De bien-être en résumé, ce que ces jeunes ont besoin de retrouver, c'est le but de cette action. On ne se rend pas toujours compte, mais ils sont soumis à de fortes pressions au quotidien», relève Isabelle Bonnefond. Celle de la recherche d'emploi qui n'en finit pas, celle de la famille, de l'échec, du regard des autres. Elle ajoute: «C'est dur à vivre, ça les isole, ça joue sur leur confiance, leur sommeil, ça ajoute des difficultés à celles qu'ils ont déjà.» Un cercle vicieux décrit par Alexandra Caillé, 23 ans, de Mersin, l'une des filles du groupe, titulaire d'un CAP service en milieu rural: «C'est épuisant mentalement de chercher du boulot et ne jamais rien trouver. Ça influe à

«Ça nous apporte des choses, des rencontres, on ne se sent pas jugés, ça fait du bien, ça apaise, on oublie le quotidien.»

force sur mon sommeil, puis mon moral, ça augmente mon stress. Résultat, quand j'ai un entretien, j'ai parfois du mal car je suis fatiguée, pas au mieux. À la sortie, c'est l'échec, encore, et toujours pas d'expérience sur mon CV, et sans expérience... on tourne en rond.» Une spirale «infernale» appuie une autre participante, la Cognaise Manon Furand, 20 ans. Titulaire d'un bac pro tapisserie décoration, cette jeune femme a dû changer de voie suite à un problème à la main. Depuis, «c'est la galère», dit-elle. «Je recherche un apprentissage

dans le secteur de la petite enfance, sans résultat. À la longue, ça décourage et ça prend la tête tout le temps. En plus, faute de moyens, on ne sort plus, on ne voit personne, on s'entère. C'est rude à notre âge.» Une situation dont leurs parents, chez qui tous ces jeunes vivent encore pour la plupart, s'inquiètent à juste titre, «ce qui s'ajoute aussi», pointe Alexandra, ravie néanmoins «de sortir un peu du truc avec cette opération.» «Ça nous apporte des choses, des rencontres, on ne se sent pas jugés, ça fait du bien, ça apaise, on oublie le quotidien.» Un quotidien qu'il faudra cependant affronter de nouveau d'ici une semaine. «Mais mieux dans notre peau et dans notre tête quand même», assurent ces jeunes, ravis de cette parenthèse «qui leur permet de prendre soin d'eux, c'est important», insiste Isabelle Bonnefond. Elle sera reconduite l'an prochain dans tout le département.

(1) Arc Charente regroupe les secteurs de Cognac, Ruffec, Barbazan et Condéens où se sont aussi déroulées des sessions de cette opération financée par l'Agence régionale de santé (ARS) et la fondation de la Carisse d'épargne.

En vue Les gilets jaunes gèlent Hennessy



Les gilets jaunes ont bloqué l'usine de l'entreprise, hier. Photo G. B.

«On restera là tant qu'on pourra.» Tel était le mot d'ordre dans les rangs des 60 gilets jaunes du groupe «Cognac en force» qui ont bloqué l'entrée de l'usine d'embouteillage de la maison Hennessy hier dès 9h30, zone du Pont-neuf à Salles-d'Angles. «Aucun camion de livraison n'entre ni ne sort», indiquait alors Gérard Faure, l'un des représentants de ce groupe qui a finalement quitté les lieux en fin d'après-midi, vers 16h15, son objectif atteint. Une opération surprise qui marque un changement de stratégie chez des gilets jaunes locaux qui opéraient le samedi jusque-là, de la zone commerciale de la Trèche, à Châteaubernard, au centre de Cognac. Cap cette fois sur «le grand capital, Bernard Arnaud, grand patron de LVMH, c'est lui qu'on vise à travers ce blocage, pas l'entreprise qui fait vivre la région», précisait Gérard Faure. Et d'appeler le patron du leader mondial du luxe «à mettre l'argent qu'il défiscalise dans les Restos du cœur ou d'autres associations, plutôt qu'investir dans une fondation Vuitton.» Un discours repris en chœur par des manifestants qui entendent bien montrer également à travers cette nouvelle action «que le combat continue, avec d'autres actions surprises à venir.» Sur place, la gendarmerie avait choisi de détourner les camions en amont du site afin de ne pas l'engorger. L'entreprise, elle, n'a pas souhaité communiquer sur cette opération.

” La phrase

Vous connaissez l'omelette au jambon: la poule est concernée, le cochon est impliqué.

Jonathan Muñoz, directeur de cabinet de Michel Gourinchas et candidat aux prochaines municipales

n'a pas manqué de répondre, façon culinaire, aux propos tenus dans *Sud-Ouest* par Morgan Berger, autre candidat aux prochaines municipales, lequel lui a reproché, de manière à peine voilée, d'avancer à couvert vers cette échéance.

«J'avance à découvert depuis onze ans puisque la fonction de directeur de cabinet induit une réelle connaissance de l'action publique en impulsant les politiques publiques et en veillant à leur application cohérente et au bon déroulement des opérations. En résumé, je fais donc mon job, je suis impliqué, quand lui est juste concerné, c'est la différence», répond-t-il, un tacle en valant un autre. Si 2020 est encore loin, la joute est elle déjà lancée entre ces deux prétendants.

Châteaubernard

Tournoi de futsal pour les centres de loisirs de l'agglo



Sous le beau soleil de février, les enfants prennent la pose.

Photo CL

Pour sceller leur toute nouvelle union au sein de Grand Cognac, les centres de loisirs ont organisé un tournoi de futsal pour les 90 enfants de Cognac, Jarnac, Segonzac et Châteaubernard. C'est leur première animation commune et l'occasion de mieux se connaître, aussi bien pour les jeunes que pour les animateurs. Si le tournoi s'est déroulé dans une joyeuse

ambiance, sous le plateau couvert des Pierrières, avec supporters et pom-pom girls, le beau temps de cette semaine a permis aux mômes de pique-niquer sous les arbres du parc, où ils ont également pu prendre leur goûter offert par Cognac. Une bien belle journée, où l'important était davantage de participer que de gagner la coupe.

La transition écologique au menu du grand débat à Châteaubernard

Plus de 50 personnes se sont retrouvées dans la petite salle du Castel ce mercredi à Châteaubernard, pour le premier débat, sur la transition écologique. Ouvert par le maire Pierre-Yves Briand et animé par Chantal Marcu et François Duteil, il a été l'occasion de réfléchir sur les différents thèmes proposés dans un questionnaire que les participants ont utilisé comme support.

Une myriade d'idées

Avant d'entamer les discussions, les animateurs ont présenté une vidéo pour donner quelques éléments de base sur les modifications du climat auxquelles nous assistons, et ont précisé que les questionnaires remplis seront transmis afin d'être pris en compte au niveau national. Chacune des six tables a mené sa réflexion dans un premier temps, avant qu'un rapporteur exprime à l'ensemble le résultat des débats dans son groupe.

Les questions furent nombreuses, notamment «quelle est la place du citoyen quand on parle de nucléaire, ou de l'eau?» Et tout le monde se retrouve pour dire que l'éducation est fondamentale, aussi



Les discussions ont été passionnées.

Photo CL

bien dans la famille qu'à l'école, pour faire évoluer les comportements. «Ça commence dès l'enfance». Les idées ne manquent pas, depuis l'encouragement des circuits courts jusqu'à la suppression de la publicité papier, de la sécurisation de la circulation des vélos et des piétons pour éviter l'usage de la voiture, à la préservation des services de proximité, qui évitent aussi les déplacements coûteux en énergie. On souhaite une meilleure info sur les aides aux économies d'énergie,

la création de parkings verts, l'encouragement du covoiturage. On voudrait diminuer les zones bétonnées et améliorer les filières de recyclage qui limitent le gaspillage. On cite tous ces petits gestes pour moins consommer, donc avoir moins d'impact sur le climat. Et au final, on attend de la collectivité des actions en faveur du climat, sans oublier la responsabilité de chacun, qui doit «se prendre en main».

Pierre NAU

Cherves

L'eau chaude contre les maladies des vignes



Marina Frouin et Sébastien Julliard lors d'une sortie d'un bain à l'eau chaude.

Photo CL

La saison de traitement des plants de vigne à l'eau chaude se termine.

Inauguré en septembre dernier à Cherves-Richemont, le centre de traitement à l'eau chaude des 36 pépiniéristes adhérents au Groupement d'intérêt économique (GIE) présidé par François Bodin, a terminé sa première saison après un début de fonctionnement le 15 novembre. La saison de traitement s'est déroulée sur une dizaine de jours, où une dizaine d'entreprises ont bénéficié de ce service animé par Sébastien Julliard et Marina Frouin. C'est ainsi que 640.000 greffons, 450.000 plants et des porte-greffe ont été traités. Ce traitement à l'eau chaude consiste à immerger le matériel végétal dans une cuve d'eau chauffée à 50°C pendant 45 minutes. C'est la seule méthode qui permet l'élimination des maladies à phytoplasmes de la flavescence dorée, du bois noir, dans les bois et les plants de vigne. La seule chaudière du centre est en capacité de traiter deux millions de plants en fonction des besoins des pépiniéristes.

Cet après-midi



Ensoleillé.

Quelques brumes, puis le temps est peu nuageux et ensoleillé. Vent d'Est Nord-Est faible à modéré. Températures maximales entre 17 et 19 degrés.

Samedi

Royan	Cognac	Angoulême	Confolens
6° 17°	6° 18°	5° 18°	3° 18°

Dimanche

Royan	Cognac	Angoulême	Confolens
4° 14°	4° 19°	3° 15°	2° 15°

Lundi

Royan	Cognac	Angoulême	Confolens
5° 16°	4° 17°	2° 17°	3° 16°

Mardi

Royan	Cognac	Angoulême	Confolens
6° 17°	5° 18°	4° 19°	4° 18°

Mercredi

Royan	Cognac	Angoulême	Confolens
5° 17°	5° 19°	3° 19°	4° 18°

Jeudi

Royan	Cognac	Angoulême	Confolens
6° 15°	6° 16°	4° 16°	5° 15°

HIER

	Mini	16h
Angoulême	2°	19°

Comment la reconnaissance faciale est-elle testée en France ?

Christian Estrosi a essayé, dans les rues de Nice, un logiciel capable de détecter une personne dite « d'intérêt » à partir d'une simple photo

1 Pourquoi revient-elle dans le débat ?

Nice a testé un logiciel de reconnaissance faciale à l'occasion de son célèbre carnaval. Une première en France sur la voie publique et une victoire importante pour Christian Estrosi, qui se bat, depuis 2016, pour faire modifier la législation entourant cette technologie. Six caméras de vidéosurveillance ont été mobilisées pour identifier dans la foule, à partir de leur photo, des personnes dites « d'intérêt » : enfants égarés, personnes âgées vulnérables ou individus recherchés. Les volontaires recrutés pour jouer les « cobayes » devaient évoluer à l'intérieur d'un périmètre restreint.

Le logiciel Any Vision permet « de reconnaître quelqu'un même si la photo a trente ans » ou encore d'identifier une personne passant de profil près d'une caméra, « même si la photo fournie est de face », indique Jean-Philippe Claret, président de Confidentialia, qui dispose de sa licence d'exploitation.

En Île-de-France, Valérie Pécresse aimerait tester la reconnaissance faciale dans les transports en commun, au nom de la « sécurité antiterroriste », avec des caméras installées à l'entrée des gares RER et métro.

2 Que dit la Cnil à ce sujet ?

Contrairement à ce qu'a laissé



Nice a utilisé six caméras de vidéosurveillance pour tester le logiciel Any Vision. PHOTO ARCHIVES VALÉRY HACHÉ/AFP

sous-entendre Christian Estrosi sur Twitter, la municipalité n'a pas obtenu l'autorisation de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil), puisqu'elle n'a plus à le faire officiellement. Depuis l'entrée en application du Règlement général sur la protection des données (RGPD), en mai 2018, les dispositifs biométriques ne sont plus soumis à autorisation préalable de la Cnil.

L'autorité administrative indique qu'elle n'a fait qu'accompagner la Ville, en attirant son attention sur la « validité du consentement » des volontaires et déplore d'avoir eu à travailler dans « l'urgence ». La Cnil a également imposé la pose de panneaux informatifs. Enfin, rappelle-t-elle, l'expérimentation est un simple test technique, car « le cadre juridique actuel [...] ne comporte pas de règles adaptées aux dispositifs de reconnaissance faciale ».

3 Faut-il craindre sa mise en application ?

Pour ses détracteurs, la reconnaissance faciale pose un enjeu évident de protection des données et d'atteinte aux libertés individuelles. Un expert informatique travaillant pour une organisation non gouvernementale néerlandaise a découvert que les déplacements de 2,6 millions d'habitants du Xinjiang, en Chine, ont été analysés par une entreprise spécialisée dans la reconnaissance faciale.

Cette dernière aurait compilé les informations dans une base de données « entièrement accessible à tout un chacun ». Outre des informations de base sur leur état civil, les listes comprennent également les coordonnées GPS de lieux où se sont rendues les personnes surveillées. SenseNets, l'entreprise incriminée, a notamment établi des partenariats avec la police chinoise et Microsoft.

Faut-il supprimer le Sénat ?

Il est régulièrement remis en cause mais, depuis quelques semaines, le Sénat joue un rôle croissant de contre-pouvoir. Car la donne politique nationale a beaucoup changé



Au Sénat, on chuchote sous les dorures. Élever la voix ne serait pas convenable. PHOTO LIONEL BONAVENTURE / AFP

Bruno Dive, rédaction parisienne
b.dive@sudouest.fr

SUD OUEST dans le Grand Débat

Qui n'a pas foulé tour à tour le dallage sonore du Palais-Bourbon et la moquette feutrée du Palais du Luxembourg ne peut pas tout à fait comprendre ce qu'est le bicamérisme. À l'Assemblée nationale, tout n'est que bruit et passions. L'écho vous renvoie la cacophonie des voix qui s'expriment. Au Sénat, tout n'est que calme, luxe et volupté. On chuchote sous les dorures. Élever la voix ne serait pas convenable. Il ne faut pourtant pas se fier aux apparences. Dans ce palais qui fut construit pour Marie de Médicis, et qui vit se dérouler la Journée des Dupes, on complotait à bas bruit, on étranglait en silence. Mais l'on sait aussi serrer les coudes pour parer aux attaques venues de l'extérieur.

Celles-ci sont récurrentes et à vrai dire aussi vieilles... que le Sénat lui-même. Dès son instauration sous sa forme actuelle, c'est-à-dire au début de la III^e République, l'existence du Sénat fut remise en cause. Sa suppression figurait même en bonne place

VOUS AVEZ LA PAROLE. Dans le cadre du Grand Débat national, « Sud Ouest » vous invite à participer à la réalisation du journal en proposant des idées ou posant vos questions à la rédaction, via Sudouest.fr. En trois semaines, vous nous avez adressé plus de 500 contributions sur les quatre thèmes du débat. Après le vote obligatoire, la taxation du carburant aérien et avant d'évoquer la simplification fiscale demain (faut-il réformer la TVA, restaurer l'ISF, instaurer l'impôt sur le revenu universel ?), nous répondons aujourd'hui à vos interrogations sur l'utilité du Sénat.

dans le programme du tout jeune Parti radical... Proclamé « Grand conseil des communes » par Gambetta, élu au suffrage universel indirect par un corps électoral où les communes rurales étaient surreprésentées, le Sénat avait le tort, aux yeux de la gauche, d'être par nature un fief du conservatisme. De fait, et pour ne prendre

qu'un seul exemple, il s'opposa par deux fois au vote des femmes. Et c'est lui qui renversa, en 1936, le gouvernement du Front populaire. Chacun s'en souvient, c'est le général de Gaulle qui proposa lors du référendum de 1969 la fusion du Sénat avec le Conseil économique et social, autre institution régulièrement controversée. Depuis cet échec retentissant, plus personne n'a vraiment osé s'attaquer à cette institution. Mais il y a eu, de temps à autre, des tentatives sans lendemain, des coups de boutoir. En 2000, Lionel Jospin alors Premier ministre, parle d'une « anomalie dans la démocratie ». Quinze ans plus tard, le président de l'Assemblée nationale Claude Bartolone (PS) propose de « supprimer le Sénat ». Une idée qui ressurgit sur les ronds-points à la faveur du mouvement des gilets jaunes.

La fureur de Gérard Larcher

Quelle ne fut donc pas l'émotion au Palais du Luxembourg quand les sénateurs découvrirent que dans sa Lettre aux Français du 15 janvier, Emmanuel Macron a mis la place du Sénat (et celle du Conseil économique et social) sur

la table ! « Quel rôle doivent-elles jouer pour représenter nos territoires et la société civile ? Faut-il les transformer, et comment ? » interrogeait le président. Fureur de Gérard Larcher, sur le thème « Je suis peut-être rond, mais il ne faut pas me chercher. » Les deux hommes se sont expliqués quelques jours plus tard au cours d'un déjeuner. « Le Président m'a dit que cette question de la fusion ne se posait pas », assurait ensuite Larcher.

À vrai dire, témoigne une chargée de communication qui connaît bien la maison, « il n'y a jamais eu vraiment d'inquiétude quant à la survie du Sénat. Car, depuis deux ans surtout, chacun voit la nécessité du bicamérisme. Mais il y a une montée de l'antiparlementarisme, et une réflexion à avoir sur le mode de désignation des sénateurs, leur nombre ».

Un véritable contre-pouvoir

Cette réflexion avait commencé avant le mouvement des gilets jaunes, avec la réforme constitutionnelle, toujours dans les limbes, qui a donné lieu à un bras de fer entre le gouvernement et la

Haute Assemblée. Car, depuis l'élection d'Emmanuel Macron surtout, le Sénat s'est imposé comme un véritable contre-pouvoir. Jusqu'à présent, il était soit dans la majorité, soit dans l'opposition. Avec la nouvelle configuration politique, il s'est retrouvé être un peu l'une et un peu l'autre. Face à une Assemblée dominée par le groupe En Marche et composée d'une large majorité de néophytes, le Sénat a pu faire valoir son expérience (la fameuse « sagesse du Sénat ») et un plus grand pluralisme.

Ni bœni-oui-oui, ni opposant systématique, le Sénat amende, contrôle, négocie, tantôt accommodant (quand il a fallu voter en 24 heures le plan de 10 milliards annoncé le 10 décembre par Macron), tantôt empêcheur de tourner en rond (il vient de s'opposer à la privatisation des Aéroports de Paris). Et Gérard Larcher apprécie visiblement ce personnage de partenaire coriace mais fiable.

La question du coût

Ce rôle de contre-pouvoir est surtout apparu avec la commission d'enquête créée à l'occasion de l'affaire Benalla, dont les travaux ont contrasté avec ceux de l'Assemblée, brusquement interrompus cet été sous le coup de divergences politiques entre ses membres. De même, Édouard Philippe a repris à la volée la proposition de loi anticasseurs de Bruno Retailleau (LR) votée cet automne, sans l'accord à l'époque du gouvernement.

« La seconde chambre est censée amortir les à-coups des changements de majorité »

Tantôt inspirateur, tantôt opposant constructif, le Sénat doit pourtant vivre avec cette question récurrente : à quoi sert-il puisque le dernier mot revient à l'Assemblée ? Ce qui n'est pas tout à fait vrai : d'une part son accord est indispensable sur les réformes constitutionnelles et certaines lois organiques. D'autre part, l'Assemblée retient souvent nombre de ses amendements à travers le système des navettes entre les deux chambres.

Autre critique récurrente : son coût. En réalité, le fonctionnement du Sénat revient à 338 millions d'euros par an, soit 0,001 % du budget de l'État et représente 40 % de moins que celui de l'Assemblée. Reste la question du mode de scrutin, et donc de la représentativité réelle du Sénat.

Élu au suffrage indirect, mais en partie à la proportionnelle, la seconde chambre est censée amortir les à-coups des changements de majorité dans la première. Mais elle n'échappera pas à une réflexion, et sans doute à une remise en cause sur ces points.

Macron et les 100 présidents

POLITIQUE Les cent présidents de départements étaient hier reçus à l'Élysée. Emmanuel Macron n'exclut pas un nouvel acte de décentralisation

Bruno Dive,
rédaction parisienne
b.dive@sudouest.fr

« Nous sommes venus vous apporter des solutions ». Rarement sans doute au cours des grands débats qu'il anime, Emmanuel Macron aura entendu ce genre de phrases. C'est un président de conseil départemental qui l'a prononcé hier, dans la salle des Fêtes toute neuve de l'Élysée, où le chef de l'État, entouré d'Édouard Philippe et de quatorze ministres, recevait les cent présidents des départements.

Pourtant, cette rencontre organisée dans le cadre du grand débat avait plutôt l'allure d'une prolongation des congrès de l'automne qui avaient mis en évidence la grogne des élus locaux face à l'exécutif.

« Casus belli »

Les griefs sont toujours les mêmes : pas assez de pouvoirs, trop de dépenses contraintes, pas assez de ressources propres. Si les maires s'inquiètent des conséquences pour eux de la suppression de la taxe d'habitation, les présidents de conseils de départements sont vent debout contre l'idée de refiler aux premiers l'impôt sur le foncier bâti, qui les dépouillerait de leur seule ressource propre. « Ce serait un casus belli », a averti le président de l'ADF Dominique Busse-reau.

Pourtant, comme les maires, les

présidents de conseils départementaux veulent jouer le jeu de la concertation. Proches du terrain, souvent issus de ces petites villes ou de ces campagnes où est née la crise des gilets jaunes, ils s'inquiètent d'une situation que beaucoup jugent toujours explosive. Certains se sentent en même temps solidaires du chef de l'État.

« Vous avez face à vous 100 mini-présidents de la République décentralisée, et qui ne peuvent pas s'exonérer des reproches qui vous sont faits sur la verticalité », a lancé Philippe Martin (PS, Gers), qui a lancé dans son département une expérience de budget participatif.

L'ancien ministre de François Hollande prône une nouvelle phase de décentralisation, rejoint sur ce point par l'ancien ministre de Nicolas Sarkozy, Patrick Devedjian (LR, Hauts-de-Seine) pour qui « le premier intérêt de la décentralisation, c'est celui du président de la République lui-même ». Et de lancer à Emmanuel Macron : « vous êtes sur tous les fronts ! Heureusement que vous êtes en bonne santé ! Je suis effaré de vous voir répondre à des questions saugrenues et traiter de problèmes subalternes, tout ça parce que dans un système centralisé, le Président est responsable de tout ! »

Emmanuel Macron n'en disconvient pas. Dans son propos liminaire, il n'a pas écarté l'idée d'un nouvel acte de décentralisation, qui pourrait constituer un axe fort dans les propositions qu'il fera à la sortie du grand débat. Mais on le



Philippe Martin, président du Conseil départemental du Gers, et ses 99 homologues, était hier à l'Élysée pour « apporter des solutions ». PHOTO JULIEN MATTIA/LEPICTORUM

sent encore sceptique : « Je veux bien ouvrir une nouvelle phase de décentralisation, mais laquelle ? Est-ce qu'on a toujours bien fait de décentraliser ? Ça se discute ! » Dans la foulée, le Premier ministre n'excluait pas de nouveaux transferts de compétences aux départements, par exemple certains tronçons de routes nationales.

« La survie du département »

À propos de routes, il aura tout de même fallu attendre deux heures et demie pour qu'un président de département mette la question des 80 km/h sur la table, sans ob-

tenir de réponse précise du Premier ministre. Avant lui, Germain Peiro (PS, Dordogne), avait soulevé la question qui lui tient à cœur, celle de la route de contournement de Beynac, qu'a suspendu le Conseil d'État en plein chantier (lire nos éditions précédentes).

Et l'élu de mettre en cause... Stéphane Bern, ami d'un propriétaire de château à proximité de la déviation, et proche du chef de l'État. « Quel est le périmètre de compétences du délégué à la protection du patrimoine ? »

Hormis ses ministres, Emmanuel Macron n'avait aucun ami po-

litique dans la salle. Tous les présidents de conseils départementaux, élus en 2015, appartiennent aux « vieux partis » (souvent le PS et LR) ou à cette mouvance très « ancien monde » des divers droite et des divers gauche. Tous ont pourtant un point commun avec le président : ils ne savent pas faire court quand ils parlent. Ce qui explique que, commencée autour d'un déjeuner, la réunion se soit prolongée fort tard dans l'après-midi. « Au moins, posait Christophe Ramond (PS, Tarn) cette séance acte la survie du département »...

Les députés rejettent l'interdiction du glyphosate

ASSEMBLÉE NATIONALE La proposition de La France insoumise pour inscrire dans la loi l'interdiction du glyphosate, herbicide controversé, a été rejetée par l'Assemblée nationale hier, gouvernement et majorité accusant le groupe d'adopter une posture « idéologique » au détriment du « pragmatisme ». Emmanuel Macron s'était engagé, le 27 novembre 2017, à « prendre les dispositions nécessaires pour que l'utilisation du glyphosate soit interdite en France dès que des alternatives auront été trouvées, et au plus tard dans trois ans ». Lors des débats sur le projet de loi agriculture et alimentation, des députés, y compris LREM, avaient tenté en vain d'inscrire cet engagement dans la loi. En janvier, Emmanuel Macron a affirmé que la France ne parviendrait pas à se passer « à 100 % » du produit en trois ans, au grand dam des ONG environnementales.

Agnès Thill « mise en garde » par LREM

PMA L'élue LREM Agnès Thill, dont certains députés ont demandé à plusieurs reprises l'exclusion après des déclarations anti-PMA, a reçu une simple « mise en garde » de la part de son parti. « Je me suis engagée à faire attention à mes propos », a précisé la députée de l'Oise, se félicitant que soit « reconnu » qu'elle n'est « ni homophobe, ni islamophobe ». Agnès Thill, qui s'oppose à l'extension de la PMA, avait estimé en janvier que « l'absence de genre dans le mot parent favorise l'éclosion d'écoles coraniques », à l'occasion de la publication du rapport de la mission parlementaire sur la bioéthique. Elle avait déjà été mise en garde à plusieurs reprises auparavant par LREM, notamment pour des propos concernant un supposé « lobby LGBT à l'Assemblée nationale ».

Alain Juppé réussit son oral « avec un peu de stress »



Alain Juppé. PHOTO T. SAMSONIAP

POLITIQUE Il était auditionné, hier, devant la Commission des lois, en vue de son entrée au Conseil constitutionnel

Demande d'un « droit à l'oubli » pour sa condamnation passée, éloge de « l'esprit de modération » : Alain Juppé a passé sans encombre mais avec « un peu de stress », hier, son oral devant les députés, avant son entrée au Conseil constitutionnel.

La Commission des lois s'est prononcée par 21 voix contre quatre pour cette nomination, proposée par le président de l'Assemblée Richard Ferrand (LREM). Un veto parlementaire, hautement improbable, aurait nécessité les trois cinquièmes des suffrages ex-

primés, aux termes de la Constitution. « Ce n'est pas sans un peu d'émotion que je retrouve ces salles », a déclaré l'ancien Premier ministre de Jacques Chirac (1995-1997), âgé de 73 ans, qui a aussi siégé, au total, douze années à l'Assemblée.

« J'ai purgé ma peine »

« Je ressens un peu de stress, si, si », a-t-il aussi assuré, suscitant quelques rires, alors que sa nomination pour succéder à Lionel Jospin parmi les Sages paraissait déjà acquise. « La décision du président de l'Assemblée nationale m'a surpris et honoré » et « j'ai eu (un) débat en mon âme et conscience » pour savoir si « ma condamnation pénale » dans l'affaire des emplois fictifs du RPR y faisait obstacle d'un point de vue « mo-

ral », a d'emblée exposé Alain Juppé. « Les faits qui m'ont été reprochés remontent au début des années 1990 [...] J'ai purgé ma peine et peut-être le temps peut-il donner droit à l'oubli. »

Seul Loïc Prud'homme (LFI) a ensuite fait allusion à son « casier judiciaire » dans un auditoire plutôt bienveillant. « Vous avez connu toutes les dimensions » de la vie politique, du local à l'international, comme ministre des Affaires étrangères, et « vous en avez éprouvé les grandeurs et servitudes, et même un peu plus », lui a rendu hommage le rapporteur Olivier Marleix (LR). Plusieurs députés « juppéistes » devenus macronistes, comme s'est défini Jean Terrier, ont dit leur « plaisir un peu particulier ».

Alain Juppé a fait quelques

aveux : « l'expérience d' élu local, ça m'a assoupli. Il m'est arrivé d'être parfois un peu raide, on me l'a reproché ». Il a fait référence à plusieurs reprises à Bordeaux, dont il s'apprête à laisser « sa » mairie, en se réclamant notamment de la figure de Montesquieu, « une des références du Conseil constitutionnel » dont il loue l'idée de « modération ». « Par les temps qui courent, l'expression de points de vue extrêmes, violents, est une facilité », a-t-il glissé, se disant « navré » des actions des « gilets jaunes » dans sa ville.

Plein d'« humilité », il s'est engagé, une fois au Palais Royal : « Mon retrait de (la) vie politique active sera total » et « je serai heureux de continuer à servir mon pays et mes concitoyens autrement ».

Un nouvel accélérateur de particules

ANGOULÊME En service depuis fin 2018, ce nouvel équipement, à 1,7 million d'euros, enrichit l'offre du groupement privé-public au centre hospitalier angoumois

Hélène Rietsch
h.rietsch@sudouest.fr

En service depuis décembre, le nouvel accélérateur de particules, équipement de pointe à 1,7 million d'euros du Groupement charentais de coopération en oncologie et radiothérapie (GCCOR), a été officiellement inauguré au Centre de traitement par radiothérapie Angoulême-Charente (1). Il vient enrichir l'offre de ce groupement public-privé, créé en 2008, qui réunit la société de médecins libéraux Oncolib, le Centre hospitalier d'Angoulême (CHA) et le Centre clinique. « Une belle coopération public-privé qui a permis d'avoir ce niveau d'investissement », salue Catherine Michel, administratrice du GCCOR.

En réalité, près de 2 millions d'euros, si on ajoute les réalisations et équipements annexes indispensa-

bles au fonctionnement de l'accélérateur.

« Rien que la tumeur »

Sa force ? « Mieux cibler la tumeur et mieux épargner les organes autour », explique le docteur Nicolas Mathé, radiothérapeute et président d'Oncolib. « Traiter toute la tumeur et rien que la tumeur », appuie son collègue radiothérapeute, le docteur Benhaddou Mokrane. C'est le troisième accélérateur du centre par radiothérapie de Charente. Historiquement, le GCCOR a débuté avec deux accélérateurs. Aujourd'hui, ils sont trois dont deux récents, un acquis en 2015 et celui-ci. Pour les rendre « plus lisibles » aux yeux des patients, ils portent des noms de pierre précieuse, Rubis pour l'aîné, Saphir et Émeraude, pour le dernier arrivé, avec des codes couleurs appropriées, de la

caux (« les pharmaciens de la dose en rayons x »), deux dosimétristes, 16 manipulateurs en électroradiologie médicale.

Sur le plan des investissements, l'année 2018 aura été une année importante, soulignent les médecins et responsables du centre, avec notamment le remplacement du scanner de repérage par un modèle dernière génération (qui permet encore « d'améliorer la préci-

sion du traitement ») et la mise en place du logiciel de gestion de flux des patients.

À souligner également pour le confort de la prise en charge de certains patients, le recours croissant à des séances d'hypnose (121 en 2018).

(1) Installé au Centre hospitalier d'Angoulême à Saint-Michel. Plus d'informations sur les services sur angouleme.radiotherapie.fr



Le nouvel accélérateur de particules a rejoint le centre de traitement par radiothérapie. PHOTO LOÏC DEQUIER

salle d'attente aux fléchages dans les couloirs.

En 2018, le GCCOR a traité 950 patients, soit 22 130 séances de radiothérapie dont un tiers dans les traitements du cancer du sein, 14 % de la prostate et 7 % de la sphère ORL. « Nous traitons 100 patients par jour, plus largement 180, gérés par

notre nouveau logiciel qui suit le parcours du patient et la succession d'étapes complexes de la radiothérapie », ajoute Cédric Revelen, manager opérationnel du service.

Une équipe qui comprend trois médecins oncologues radiothérapeutes, quatre physiciens médi-

Des gilets jaunes ont bloqué l'usine Hennessy

SALLES-D'ANGLES On comptait une soixantaine de manifestants, hier, entre 9 h 30 et 16 h 30



L'opération n'avait pas été annoncée sur les réseaux sociaux. O.S.

La prochaine réunion « Cognac 2025 » se déroulera le 11 avril

VITICULTURE La vinification des vins de distillation... Vaste et beau sujet qui sera traité le 11 avril au Castel, à Châteaubernard, lors de la deuxième journée de débats scientifiques de la filière cognac en cette année scolaire 2018-2019. Cette rencontre, sous le label « Cognac 2025 », sera organisée par la Station viticole de Cognac, le bras armé et technique du BNIC. La première journée, en novembre, portait sur les cépages du futur. Elle avait intéressé près de 400 viticulteurs et négociants. Lors de la série de causeries avec d'éminents agronomes, il avait été aussi question du retrait programmé du glyphosate et des alternatives à l'entretien des sols. On avait appris que la filière souhaitait interdire le désherbage chimique « en plein » dès 2020.

Hier, une soixantaine de gilets jaunes (80 selon les organisateurs de la manifestation) ont bloqué l'accès de l'usine d'embouteillage de la société Hennessy, dans la zone économique de Pont-Neuf à Salles-d'Angles, près de Cognac. Le blocage a duré de 9 h 30 à 16 h 30 environ. Aucun camion n'a pu entrer dans le site industriel ou en sortir. Les manifestants ont toutefois laissé passer les voitures. L'opération surprise s'est déroulée sans heurt, sous la surveillance des gendarmes.

« Nous resterons là tant que nous pourrons », avait lancé Gérard Faure, le matin. Le porte-parole du groupe de gilets jaunes Cognac en force ajoutait vouloir « frapper l'économie, le nerf de la

guerre ». Il affirmait n'avoir aucun grief à formuler à l'encontre de la société Hennessy, le numéro 1 du cognac, « qui fait vivre la région », mais affirmait viser la figure symbolique de Bernard Arnault, le PDG du groupe de luxe LVMH.

Gérard Faure a déclaré : « Nous n'en voulons pas à Hennessy mais au personnage Bernard Arnault, la quatrième fortune au monde ! Il possède 72 milliards de dollars quand d'autres survivent avec 500 euros par mois ! »

Hennessy, c'est le H de LVMH. L'entreprise a vendu 93,3 millions de bouteilles de cognac en 2018. L'usine de Pont-Neuf, ultramoderne, a coûté une centaine de millions d'euros et été inaugurée en octobre 2017.

Chaud, chaud...

Soleil, chaleur, langueur,
air saturé de moiteur
corps, chauffé, sens en transes,
allongé, étiré, assoupi
tête vide, pensées désertées,
idées toutes enfuies,
esprit en transhumance
doucement assoupi.
c'est vacances, c'est ouïtrance,
c'est soleil, chaleur, langueur,
en un mot, c'est bonheur !
-GABY-

**Au solstice tu trembles
de vouloir aimer encore.
Suis ton cœur vernal !
-HEROUARD-**

Cancan ricanant
d'une cane sur la berge :
je cours dans le froid.
-HEROUARD-

**Battu en neige le blanc
De ma colère recouvre
L'île des chagrins
-DANY VINET-**

*Dans le velours de la nuit
Je m'endors comme un ver luisant
Confiant dans les étoiles
-JEAN-HUGUES MALINEAU-*

**Le printemps va
bientôt éclore
Et de la poésie
va naître**

**Un petit Peau-Aime
Multicolore,
Epi naturel
Dont le cœur distille
Joie, douceur
et gentillesse.
-DANY VINET-**

**Charente ma douce, ma cajoleuse, ma pastorale, ma berceuse, ma rivière aux longs cheveux défaits
qui s'étire, comme une fille au soleil, sur les blés en tapis de haute lisse, sur l'infini jersey des vignes.**

-ANDREE MARIK ("L'AMOUR AVEC LES MOTS ») -

 **infographie**
Source : Atelier poésie de cognac

La saveur des vers de Cognac

LITTÉRATURE Saviez-vous que l'atelier local
de poésie était très réputé en France ?

Olivier Sarazin
o.sarazin@sudouest.fr

Ce soir, l'Atelier poésie de Cognac tient assemblée générale aux Jardins de Louise, 12, rue Louise-Michel à Châteaubernard. La réunion débute à 18 heures. A l'ordre du jour : élection du bureau, préparation de la prochaine anthologie et lecture de poèmes sur les thèmes de la beauté et du dire. Les musiciens sont les bienvenus.

Notre article pourrait s'arrêter ici. Le sujet mérite plus, tant l'ate-

lier jouit d'une excellente réputation en France. On le sait peu ici. C'est bien dommage. Chez les fous d'alexandrins, les dingos du sonnet et les monomanes de la césure à l'hémistiche, les vers de Cognac ont une incomparable saveur. Ils sont souvent libres, débarrassés des contraintes de la rime.

63 adhérents et auteurs

L'Atelier poésie doit beaucoup à sa créatrice, l'érudite Andrée Marik (lire ci-dessous), et aux contributions d'anciens poètes de la



Lecture de poèmes à Châteaubernard. PHOTO ATELIER DE POÉSIE DE COGNAC

« Tour de feu », célèbre revue créée en 1946 à Jarnac. « Andrée avait publié des vers de Pierre et Michel Boujut, Daniel Reynaud et Jean-Hugues Malineau », explique Dany Vinet, l'actuelle présidente.

Mais ça, c'est le passé. L'association compte aujourd'hui 63 adhérents. Autant d'auteurs de toute la France (seules 30 sont Charentaises), de Belgique et d'Italie. Parmi

les plus connus : Colette Nys-Mazure, Gianni Gasparini ou Josyane de Jesus-Bergey. L'Atelier de poésie organise une trentaine de manifestations et lectures publiques chaque année. Son « fait d'arme » demeure la publication d'une anthologie annuelle d'environ 180 pages, dont la 42^e édition, fin 2019, aura « le fil du temps » pour thème.

Un club créé par Andrée Marik

L'Atelier poésie de Cognac fut créé en 1975 par Andrée Marik, érudite et poète, citoyenne d'honneur de la ville de Cognac, disparue à l'âge fort respectable de 103 ans à l'été 2016. Ses textes exaltaient la sensation du temps qui passe et dont il faut déguster chaque instant si précieux.

Ancienne secrétaire de direction de la maison Rémy Martin, Andrée Marik aimait et connaissait le cognac, dont la lumière « fracasse le cuivre/crisse sur la vitre ». Elle avait également signé un ouvrage « Co-

gnac gastronome », maintes fois réédité, notamment en anglais.

« À cause de sa modestie – elle ne se vantait pas de son déjeuner à l'Élysée avec François Mitterrand – on ne sait pas assez à Cognac qu'elle était connue et appréciée par nombre de ses pairs en poésie, bien au-delà de nos frontières [...]. Ses vers avaient beaucoup de musicalité », se souvient Jean-François Herouard. L'adjoint au maire à Cognac la connaissait bien. Il lui succéda d'ailleurs à la tête de l'association. Aujourd'hui, l'Atelier de poé-

sie explore toutes les formes d'écriture. Herouard (c'est ainsi qu'il signe) aime les « impressions fugaces » qu'il distille en une prosodie de 7, 5 et 7 pieds, bousculant un peu la forme canonique du haïku japonais. Dany Vinet, « toujours dans la lune », ose tremper sa plume dans l'actualité. Elle regarde le monde avec son cœur. Gabrielle Guilon (Gaby, la rédactrice du blog de l'atelier) moissonne « où beau lui semble ». Elle bannit adjectifs et adverbes, qui poussent comme du chiendent.



Andrée Marik (1914-2016).

PHOTO H.-J. BERTHELEMY, ARCHIVES « SUD OUEST »



Les danseurs d'Avalon celtic dances offriront de beaux moments de claquettes.

PHOTO SANDRA BAIJAN

L'Irlande, comme si on y était

CHÂTEAUBERNARD Avalon celtic dances n'arrive pas en terre inconnue au Castel ce samedi 23 février à 21 heures. Les danseurs, musiciens mais aussi comédiens émérites dans leur pays d'origine, l'Irlande, étaient

déjà venus en février 2017 à la faveur du comité des fêtes. L'association les convie à nouveau, tant le spectacle qui tourne dans le monde entier avait enthousiasmé le public. Danse, chants, culture irlandaise sur une trame de comédie musicale, la proposition artistique vaut le détour. Billetterie au 05 45 32 18 91, au centre commercial Auchan et aujourd'hui, de 13 h 30 à 17 heures, au Castel. Tarif unique : 30 euros.